

APPEL AU CONGRÈS À LA DIRECTION DU PARTI LIBÉRAL DE L'ONTARIO 2020
Le 6 au 8 mars 2020

Conformément à l'article 9.2(b) de la Constitution du Parti libéral de l'Ontario, le Conseil exécutif a fixé les dates du vendredi 6 mars au dimanche 8 mars 2020 pour le congrès à la direction du Parti libéral de l'Ontario. La réunion aura lieu à :

**LE CENTRE INTERNATIONAL, 6900, CHEMIN DE L'AÉROPORT, MISSISSAUGA
(ONTARIO)**

Ce qui suit est tiré de la constitution du PLO et indique qui peut assister au Congrès au leadership du PLO en tant que délégué :

9.14

9.14.1 Chaque association de circonscription élira seize (16) délégués au congrès à la direction:

- a) quatre (4) femmes de plus de 25 ans ;
- b) quatre (4) hommes âgés de plus de 25 ans ;
- c) quatre (4) ont 25 ans ou moins, dont au moins un doit être un homme et au moins un doit être une femme.

9.14.2 Chaque club étudiant des Jeunes libéraux de l'Ontario reconnu par le Conseil exécutif élira huit (8) délégués, dont au moins trois (3) seront des hommes et au moins trois (3) seront des femmes.

9.14.3 Chaque Club libéral de femmes reconnu par le Conseil exécutif élit une (1) déléguée au Congrès à la direction.

9.15 Les personnes suivantes sont déléguées d'office au congrès à la direction, à condition qu'elles soient membres du Parti libéral de l'Ontario avant de s'inscrire au congrès à la direction:

- a) Les membres du Conseil exécutif ;
- b) Les députés libéraux de l'Assemblée législative de l'Ontario ;
- c) Le président de chaque association de circonscription ;
- d) Le candidat libéral dans chaque circonscription électorale provinciale et, s'il n'y a pas de candidat, le dernier candidat libéral ;
- e) Anciens chefs du Parti libéral de l'Ontario ;
- f) Les anciens présidents du Parti libéral de l'Ontario ;
- g) Le président du Comité de la constitution du Parti libéral de l'Ontario ;

- h) Jusqu'à huit représentants élus des Jeunes libéraux de l'Ontario, tels que déterminés par l'exécutif des Jeunes libéraux de l'Ontario, et le président sortant immédiat des Jeunes libéraux de l'Ontario ;
- i) Jusqu'à huit dirigeantes élues de la Commission libérale des femmes de l'Ontario, tel que déterminé par l'exécutif de la Commission libérale des femmes de l'Ontario, et la présidente sortante de la Commission libérale des femmes de l'Ontario ;
- j) Le directeur financier du Parti libéral de l'Ontario ;
- k) Le conseiller juridique du Parti libéral de l'Ontario ;
- l) Le président du conseil d'arbitrage du Parti libéral de l'Ontario ;
- m) Le président de chaque club étudiant des Jeunes libéraux de l'Ontario, pourvu que le club ait été reconnu par le Conseil exécutif au moins six (6) mois avant la date du congrès à la direction ;
- n) La présidente de chaque club libéral de femmes à condition que le club ait été reconnu par le Conseil exécutif au moins six (6) mois avant la date du congrès à la direction ;
- o) Les ancien(ne)s député(e)s libéraux de l'Assemblée législative de l'Ontario, à condition qu'ils ou elles étaient des députés libéraux au moment où ils ou elles ont cessé d'être député(e)s ;
- p) Le président et le président sortant du Parti libéral du Canada (Ontario)¹;
- q) Les députés libéraux de la Chambre des communes du Canada élus en Ontario ;
- r) Les anciens chefs du Parti libéral du Canada qui résident en Ontario ;
- s) Anciens présidents du Parti libéral de l'Ontario.

Brian Johns, *président du PLO*

¹ Cette catégorie comprend les personnes qui ont occupé le poste de directeur du Parti libéral du Canada (Ontario) conformément au règlement 8 du Parti libéral du Canada à la suite de la modification de sa constitution le 28 mai 2016.